

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION
DU 03/03/2025**

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	1ère Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	2 ^{ème} Adjoint	X		
Christine TASSIN-GITTEAU	3 ^{ème} Adjointe		X	SERNICLAY Christian
Patrick LAQUILLE	4 ^{ème} Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère	X		
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X		
Carole MEILLEUR	Conseillère	X		
Arnaud JULLIARD	Conseiller		X	
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère		X	BEDEK Patrick
Armand GRAIS	Conseiller	X		
Karine BRION	Conseillère		X	
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller	X		

Secrétaire de séance : M. GUILLAUMONT Thomas

1 – Approbation du compte-rendu du 20/01/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 20/01/2025.

2 – Acceptation du Fonds de Concours accordé par la Communauté urbaine du Grand Reims pour la rénovation de la toiture de la bulle de tennis

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 24110407 du 04 novembre 2024 du conseil municipal de Cernay-lès-Reims sollicitant l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux sous la forme du versement d'un fonds de concours pour les travaux de Rénovation de la toiture de salle multisports,

Vu la délibération n° CC-2024-264 du conseil communautaire du 18 décembre 2024 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Cernay-lès-Reims,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le fonds de concours pour un montant de 20 000 € HT sur un montant de travaux de 92 675.00 € HT,

3 - Autorisation au maire de signer la convention relative à la participation de la Communauté urbaine du Grand Reims, aux frais de fonctionnement de la crèche

Vu la convention de la Communauté de Communes de Beine Bourgogne fixant en 2014 les modalités de remboursement d'une partie des frais de fonctionnement de la crèche LA SOURIS

VERTE au titre de Beine-Nauroy, Berru et Nogent l'Abbesse, ses communes membres,

Considérant l'arrivée à échéance de la convention au 31/12/2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention avec la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2025 dans les termes de celle de 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en place

4 – Rétrocession de voirie du lotissement « Les Loreaux » à la Communauté urbaine du Grand Reims

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que dans le cadre de la création d'un lotissement privé, il appartient à la commune de signifier son intention d'accepter le principe de rétrocession de la voirie dans le périmètre de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le principe de rétrocession de la voirie et des équipements communs du projet de lotissement intitulé « Les Loreaux » dont l'aménageur est Nord est Aménagement Promotion, sous réserve de respecter les prescriptions techniques et les procédures des services de la Communauté urbaine du Grand Reims.

5 – Crèche – Règlement intérieur et jours de fermeture 2025-2026

Vu l'absence de Mme Tassin-Giteau, Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, Considérant, le nombre de jours de fermeture et les difficultés rencontrées par les parents, Monsieur le Maire décide de retirer cette délibération de l'ordre du jour et l'inscrira au prochain conseil municipal.

6 – Délibération d'adhésion à la mission de retraite à façon, proposée par le Centre de Gestion de la Marne

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Que la commune conventionne avec le Centre de gestion de la Marne pour assurer toutes les missions afférentes à l'instruction, au contrôle et au suivi des dossiers de retraite par externalisation avec un Centre de Gestion partenaire,

Qu'en l'absence de conventionnement avec le Centre de gestion, toutes les étapes de complétude, de vérification et de suivi sont assurées en autonomie par la collectivité elle-même, en lien direct avec la CNRACL, sans transmission possible donc au CDG,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-34, L452-35, L452-38 et L452-41,

Le conseil municipal délibère et décide d'adhérer à la mission de retraite à façon du CDG 51.

L'adhésion à la mission de retraite à façon est gratuite, le coût de l'instruction d'un dossier de retraite est fixé par délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion. Il pourra être revu chaque année par délibération.

Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à la mission de retraite à façon proposée par le CDG 51 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

7 – Remboursement de frais à Mme Delouette Dominique, Adjointe au Maire, achats pour le marché d'Elles

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser le remboursement des frais pour l'achat de :

- Un rouleau de flex thermocollant pour tissu noir vinyle pour un montant de 16,99 € sur Amazon, facture N°DS-AEU-INV-FR-2025-24962165

- Un rouleau de flex thermocollant pour tissu rouge vinyle pour un montant de 16,99 € sur Amazon, facture N°DS-AEU-INV-FR-2025-25019007

Soit un montant total de 33,98 €, engagés par Madame DELOUETTE Dominique, Adjointe au Maire, à l'occasion d'achats réalisés pour l'organisation du 11^{ème} marché d'ELLES.

8 – Remboursement de frais à l'association AS Cernay Berru Lavannes

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De rembourser à l'association AS Cernay Berru Lavannes la somme de 624 € pour l'achat d'engrais à la Coopérative Agricole de Juniville, facture N° 300032618 du 31/12/2024.

9 – Bon d'achat pour l'animation d'atelier lors du marché d'ELLES pour 2 agents communaux

Monsieur le Maire expose que lors du 11^{ème} marché d'Elles organisé par la commune, un atelier de fabrication de badges sera mis en place avec la participation de 2 agents de la commune sur les 2 jours de l'évènement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la remise de 2 bons d'achat d'une valeur de 50 € en remerciement aux 2 agents communaux.

10 – Sortie d'ouvrages en mauvais état de la Médiathèque

Considérant que de nombreux documents en service depuis plusieurs années à la Médiathèque de Cernay-lès-Reims, sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et qu'ils doivent être réformés.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la sortie du fonds des 346 ouvrages proposés

11 – Autorisation au Maire de signer une convention d'occupation précaire et révoicable d'un terrain sur le domaine public.

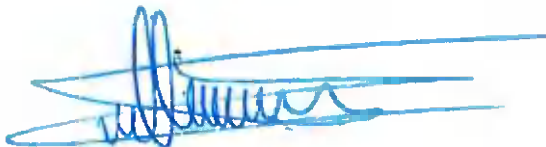
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'entreprise Eiffage d'occuper à titre précaire et révoicable le terrain longeant la rue des Didris, appartenant au domaine public de la commune de Cernay-lès-Reims, afin d'y installer une base vie modulaire, un parking et une zone de stockage de matériel, dans le cadre de la construction d'une usine de stockage d'énergie au profit de TAG ENERGY.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en place.

DIVERS

- Ilôt de fraîcheur : Christian Serniclay informe le conseil municipal de la plantation des différentes essences d'arbres, de la mise en forme des sentiers stabilisés et de la pose des deux points d'eau.
- Cimetière : Christian Serniclay informe le conseil municipal que l'engazonnement des parties prévues à cet effet est réalisé.
- Fuite toiture de l'Eglise : Christian Serniclay informe le conseil municipal que l'architecte des bâtiments de France nous a transmis un panel de couvreurs agréments par les ABF pour réaliser ce type de réparation.
- Brigade environnementale : Patrick Laquille informe le conseil municipal de sa rencontre avec un des deux gardes champêtres de la communauté urbaine du Grand Reims mi-février. Au menu de cette rencontre, visite des dépôts sauvages. Le garde champêtre informe l' élu qu'il récolte des adresses sur les dépôts sauvages afin de remonter jusqu'au contribuable qui devra payer la facture d'enlèvement. Des amendes jusqu'à 750 € peuvent être rédigées.
- Réunion d'information Cyber sécurité : Patrick Laquille informe le conseil municipal de la tenue le 23 avril 2025 à 18h30 dans la salle des fêtes d'une réunion d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques sur le web.
- Marché d'Elles : Dominique Delouette informe le conseil municipal que le prochain Marché d'elles prévu les 8 et 9 mars 2025 comptera 48 exposantes méticuleusement sélectionnées par la commission prévue à cet effet. Trois ateliers manuels sont programmés le samedi et deux le dimanche. Les exposants et visiteurs pourront se restaurer sur place grâce à un stand de crêpes salées/sucrées ainsi qu'un stand de sandwiches au foie gras.
- Fête patronale : elle se déroulera les 24, 25 et 26 mai 2025.

Le secrétaire
M. GUILLAUMONT Thomas



Le Maire,
Patrick BEDEK

